

Sommaire

✖	Agenda, Actualité	p.1
✖	Sanitaire Gestion du parasitisme dans le Tarn	p.2
✖	Rallye Bergerie Des idées pour plus d'économies	p.3
✖	Prédation Protection des troupeaux et cercle 1	p.3
✖	Technique Complémentation minérale	p.4
✖	Marché Cotation de l'agneau français	p.4

AGENDA

✖ Le 16 janvier 2023 à Albi « Être en règle sur son troupeau »

Une journée de formation pour refaire le point sur toutes les obligations réglementaires concernant votre troupeau : que faut-il avoir dans le registre d'élevage, les nouveautés de l'Aide Ovine, la gestion de la pharmacie, etc... Pour être au clair lors d'un contrôle ! Inscription à cette formation au 05.63.48.83.16.

✖ Du 16 janvier au 15 février Téléprocédure « Calamité/sécheresse »

Le Tarn a été reconnu intégralement au titre des calamités agricoles pour la sécheresse 2022. Les éleveurs ayant déjà déposé leur demande dans le cadre de la reconnaissance anticipée (commune du « Ségala », « Causse du Quercy » et « Monts de Lacaune et Montagne noire ») n'ont pas à redéposer de dossier. Pour ceux n'ayant pas fait de demande, la téléprocédure (ou le dépôt des dossiers papier) sera ouverte du 16 janvier au 15 février. Informations sur le site de la préfecture www.tarn.gouv.fr/calamites-agricoles.

✖ Février Mars 2023 : Rallye bergerie Des idées pour plus d'économies !

L'ensemble de la filière ovine vous propose sur février et mars, des visites de bergeries et d'exploitations pour parler de la maîtrise des charges et des solutions dans le contexte d'inflation. Toutes les visites détaillées page 3.

✖ 14 mars 2023 (Lieux à déterminer) « Approche sanitaire globale »

Pour améliorer la santé de son troupeau avec une nouvelle approche, la Maison de l'Élevage du Tarn vous propose une journée de formation avec Pierre Emmanuel Radigue (vétérinaire 5MVet). Au programme : les bases de l'alimentation des animaux, l'importance de l'eau et des minéraux, les principes de la méthode « approche globale » innovante et des tests diagnostiques en exploitation. Inscription au 05.63.48.83.16.

BULLETIN N°41 - Janvier 2023

Le feuillet



du moutonnier

ACTUALITE

✖ Prédation dans le Tarn

La présence de plusieurs loups dans le Tarn est validée depuis l'an dernier. De nombreuses attaques ont eu lieu ces derniers mois. Une nouvelle zone a été validée pour les aides à la protection des troupeaux. Voir page 3.

✖ Aide Ovine

L'Aide Ovine 2023 sera composée comme l'an dernier de 3 parties : **une aide de base** (50 brebis minimum et productivité de 0.5 agneaux vendus minimum), **une majoration de 2 €** pour les 500 premières brebis, **une majoration « Nouveaux Producteurs »** d'environ 6 €/brebis.

! Télé-déclaration obligatoire : prendre rdv...

La demande d'Aide Ovine est à faire avant le 31 janvier sur Télépac. Pour ceux qui n'ont pas d'accès à internet, la Maison de l'Élevage du Tarn, en collaboration avec la FDO, vous propose d'effectuer gratuitement cette déclaration avec vous sur Albi. Il suffit juste de prendre rendez-vous au 05.63.48.83.16.

Aide Ovine 2022 fixée à 22.08 € !

L'arrêté du 2 décembre dernier fixe le montant de l'Aide Ovine de base 2022 à 22.08 euros (au lieu de 21.90 en 2021). La majoration accordée aux 500 premières brebis reste à 2 € et l'aide complémentaire aux nouveaux producteurs est fixée à 6.50 (contre 6.25 en 2021) € par brebis.

✖ Des outils mis à disposition pour faciliter le travail ...

La FDO vous propose différents outils pour vous faciliter le travail lors de certains chantiers.



En plus de la cage de retournement et du parc de tri mobile, la FDO a récemment investi dans un sécateur électrique Infaco avec batterie sur gilet dorsal : autonome, léger, efficace. Fini la pénibilité des chantiers de parage !



D'autre part, une agrafeuse de crampilons à gaz est également disponible depuis 3 ans. Facile d'utilisation et totalement autonome, cet outil permet un gain de temps énorme lors de la pose d'une clôture.



Information au 05.63.48.83.16.

La résistance aux anthelminthiques des strongles gastro-intestinaux est devenue une préoccupation majeure. Longtemps cantonnée aux benzimidazoles, celle-ci s'étend aujourd'hui, en France, à d'autres types de molécules.

L'ALMA GDS Tarn a réalisé une enquête grâce à un stage de BTS en été 2022 pour avoir une idée de la gestion du parasitisme

dans les élevages tarnais. 66 éleveurs ont été enquêtés (37 ovins viande et 29 ovins lait) avec une forte proportion d'éleveurs BIO qui ont répondu à l'enquête (21 %). Ce qui montre bien l'importance de cette problématique pour ces systèmes. Ci-dessous vous retrouverez quelques informations apportées par cette enquête.

1 Traitements systématiques ou raisonnés ?

Presque 70 % des éleveurs interrogés font encore un traitement systématique par an, sans se poser de questions, ni faire de copro.

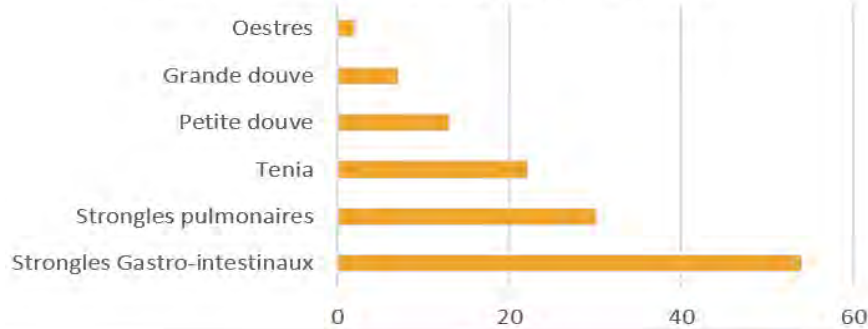
Les copros, quand elles sont faites, sont réalisées à une date donnée (souvent en période de pâturage) pour les différents lots de l'exploitation. Il y a juste une analyse ponctuelle de faite, sans suivi sur la durée. Ce sont en grande majorité les éleveurs en AB qui réalisent plus de 5 analyses par an. Les analyses sont faites la plupart du temps en mélange et interprétées par le vétérinaire ou le technicien.

Sans surprise, ce sont les Strongles gastro-intestinaux qui sont identifiés le plus souvent chez les éleveurs enquêtés.

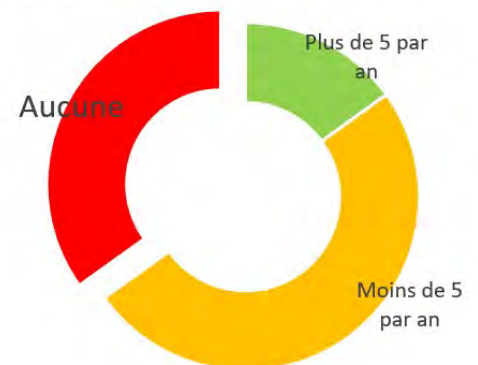
Faites vous au moins un traitement systématique par an ?



Quels sont les principaux parasites identifiés ?



Faites vous des copros tous les ans ?



Copros : pourquoi et comment ?

L'analyse coproscopique doit être quantitative et mesure le nombre d'œufs présents dans les fèces pour chaque parasite. Elle est un bon indicateur en particulier pour les strongles gastro-intestinaux. Ces « copros » pour être pertinentes doivent être répétées, pour ne pas passer entre deux périodes d'infestation (notamment en période de pâturage). Elles sont aussi importantes à faire après traitement (14 jours) : cela permet de vérifier si le traitement est efficace et si il n'y a pas de phénomènes de résistance.

Comment prélever un bon échantillon ?

Une copro peut se faire sur un mélange de crottes provenant de

15 brebis. Il est important que les prélèvements correspondent aux lots d'animaux, quitte à faire deux ou trois analyses (agnelles, brebis pleines, en lactation, etc). Les crottes doivent être ramassées directement dans le rectum des animaux. Le mélange doit être fait au laboratoire pour plus de certitudes. Si les échantillons ne sont pas portés rapidement au laboratoire, ils doivent être conservés au frais (4 à 8°).



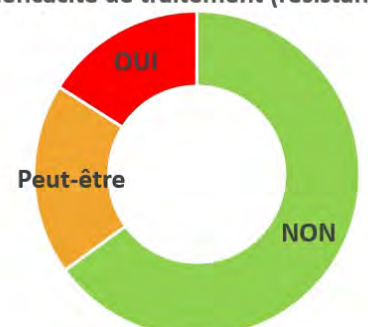
Les « copro » aidées à 80%
Envoyez les factures et les résultats d'analyses au GDS 81
(96 rue des agriculteurs - CS 23240 - 81011 ALBI Cedex 9).
Information 05.63.48.83.16

2 De plus en plus de résistance ?

Les traitements sont déterminés en grande majorité par le vétérinaire (70%). Par contre, l'alternance des familles de molécule dans les traitements n'est pas toujours bien maîtrisée par les éleveurs. Seuls 45 % des éleveurs nous disent utiliser des molécules différentes à chaque traitement (et non pas des familles de molécules différentes). Les autres ne changent pas de molécule (28 % : surtout des laitiers plus contraints dans les produits utilisables) ou ne savent pas du tout quelles sont les familles de molécules utilisées entre les différents produits commerciaux (27 %).

Pour l'instant, 65 % des éleveurs n'ont jamais eu de problème de résistance identifié. A contrario, 16% des éleveurs interrogés disent avoir déjà été confrontés à une inefficacité de traitement. Pour 70 % des cas ces phénomènes de résistance concernent les molécules de la famille des Benzimidazoles.

Avez-vous déjà rencontré une innéficacité de traitement (résistance) ?



Rallye Bergerie

Des idées pour plus d'économies !
Visites de bergeries de 14h à 16h.



Informations Inscriptions

Maison de
L'Elevage du Tarn
05.63.48.83.16



Maison de
l'Elevage
Tarn

Vendredi 17 février au GAEC Glaudis

Ovin viande - 400 brebis - Lavour

Optimisation qualité du fourrage - Autonomie en concentrés.

Jeudi 23 février au GAEC Freslon

Ovin lait - 600 brebis - Labessière-Candeil

Récolte de maïs en vert - Séchage en grange - Zéro concentré.

Jeudi 9 mars au GAEC de la Manentié

Ovin lait - 650 brebis - Terre de Bancalié

Valorisation du pâturage des agnelles - Séchage en grange - Zéro concentré.



PREDATION

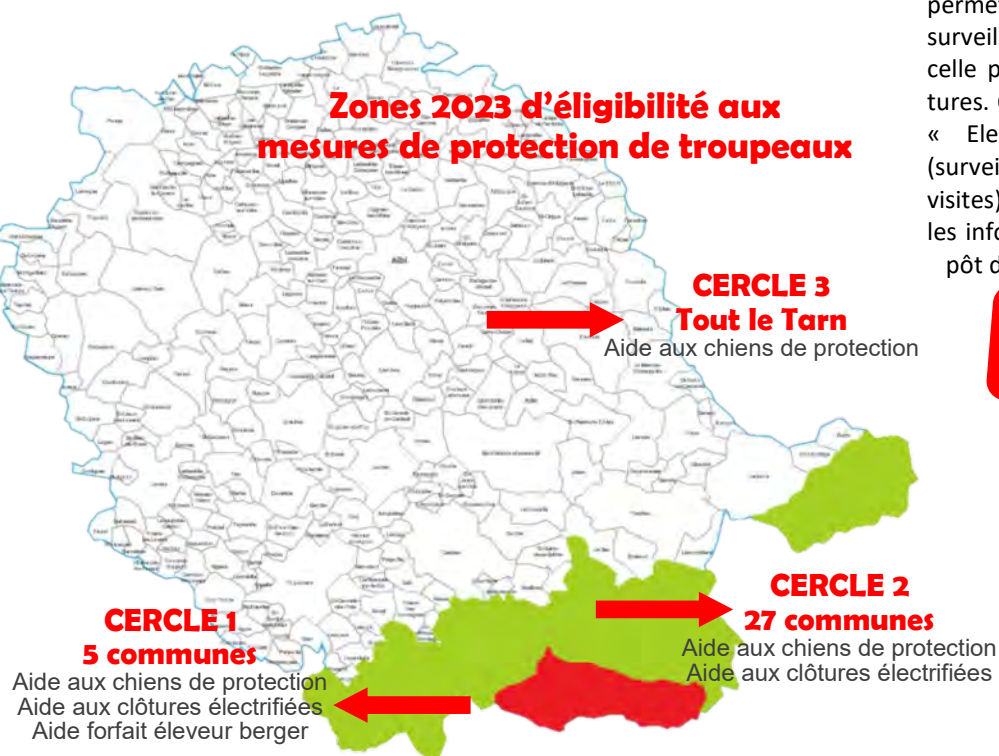
Protection des troupeaux : 5 communes en cercles 1

Le zonage en « cercle » permet aux éleveurs d'être aidés dans la mise en place de mesures de protection contre le loup: aide aux chiens de protection, aide aux clôtures, aide à la surveillance. Le cerclage dépend des indices de présence, ainsi que du niveau de prédation subi sur la commune pendant 2 années consécutives. Pour être éligible au cercle 1, les communes doivent avoir subi au moins un dommage « loup non écarté », deux années de suite. Les

communes limitrophes peuvent être également éligibles. Les communes en ZDP (Zone Difficilement Eligible) ne peuvent pas entrer en cercle 1.

Pour 2023, dans le Tarn, 5 communes sont éligibles : Mazamet, St Amans Soult, Albine, Sauveterre, Lacabarède. Le comité départemental a donc acté le passage de ces 5 communes en cercle 1. Cela permettra aux éleveurs de demander une aide à la surveillance des troupeaux, en complément de celle pour les chiens de protection et/ou des clôtures. Cette aide peut prendre la forme d'un forfait « Eleveur Berger » par jour de pâturage (surveillance quotidienne d'une visite ou plusieurs visites). A ce jour, nous n'avons pas encore toutes les informations sur le détail de ces aides et le dépôt des dossiers.

Zones 2023 d'éligibilité aux mesures de protection de troupeaux



Toutes les informations dans les
bulletins « Tarn Info Loup »
disponibles sur www.elevage-tarn.fr

Tirs de défense

Au 1er novembre, 20 autorisations de tir de défense (TDS) ont été délivrées (contre quatre en 2021). Cinq demandes sont en cours d'instruction. Pour tout savoir sur les demandes de TDS, n'hésitez pas à relire le « Tarn Info Loup » n°11 de septembre.

Les minéraux peuvent avoir des répercussions importantes sur le troupeau. Si les animaux sont en bon état, une conduite simple et économe est à privilégier.

Le principe de base

Si votre troupeau n'a pas de problème sanitaire, vous pouvez appliquer 3 principes de base:

- 1) Des cures de minéraux aux moments stratégiques suffisent : un mois avant la lutte, et un mois avant et après l'agnelage.
- 2) Du sel iodé disponible toute l'année
- 3) Un complément minéral avec du cuivre ajouté est à proscrire, sauf en cas de carence avérée (attention aux CMV destinés à une autre espèce, complémentés en cuivre !)

Quelle complémentération faire ?

De manière générale, les apports de Phosphore, Calcium et Magnésium seront raisonnés en fonction de la ration. Pour les animaux en bergerie, aux périodes stratégiques, il faut différencier les apports de CMV si la ration de base est faite, ou non, à partir de luzerne (ou autres légumineuses) :

- Sans luzerne, CMV avec moins de phosphore et plus de calcium (Formule P/CA/Mg : 7/21/5 ou 6/24/5)
- Avec luzerne, utiliser un CMV plus équilibré (15/15/5 par exemple) .

Pour les autres éléments, un CMV de base peut être tout à fait adapté à hauteur de 20 g / animal / jour (Zinc : 5000 mg/kg, Manganèse : 5000 mg/kg, Iode : 80 mg/kg, Cobalt : 40 mg/kg, Sélénium : 25 mg/kg). En effet, rien ne sert de doser au milligramme près : on ne connaît pas souvent la teneur de ces éléments dans

les fourrages et donc le besoin en complément de la brebis.

Ne pas oublier un apport de vitamines A, D et E, obligatoire, pour les animaux en bergerie ! N'hésitez pas à en discuter avec votre technicien d'appui technique.

Comment distribuer les minéraux ?

En bergerie, les compléments minéraux et vitaminés (CMV) sont souvent les moins chers et les plus efficaces. Pour les animaux à l'herbe, les blocs ou seaux à lécher sont plus pratiques. La difficulté est que les animaux doivent en consommer 15 à 20 g par jour, ni plus ni moins. Attention aux surconsommations (souvent liées au taux de mélasse) qui coûtent cher et qui peuvent poser d'autres problèmes !

Les doses chocs (un seul apport) en buvable ou injectable sont à éviter car de manière générale, peu pertinentes et chères.

(Sources : GDS 81, GDS16, CIIRPO)

Même si il n'y a jamais de certitudes, certains symptômes sont assez caractéristiques de carences minérales. **5 symptômes, 5 carences**

Symptômes	Carences
Raide de l'agneau	Sélénium
Perte de laine, dermatite	Zinc
Boiteries, défauts aplombs	Zinc (et/ou manganèse)
Non dilatation du col	Mauvais équilibre CA/P
Goitre	Iode

Trucs et Astuces !

Quelques idées pour distribuer sel, argile, CMV, ...



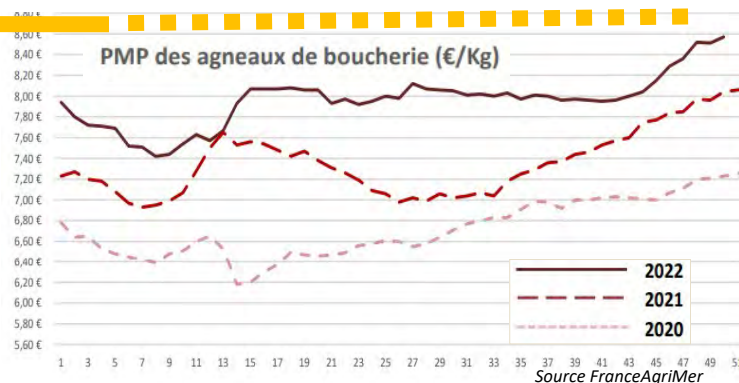
Finir les pierres de sel directement dans la litière : il y a des moyens simples et peu chers pour distribuer les compléments alimentaires. L'objectif est qu'ils soient facilement accessibles et restent propres !



Cotation de l'agneau français

Le cours des agneaux de boucherie (prix moyen pondéré entrée abattoir) est resté durant toute l'année 2022 au dessus des années précédentes.

L'été dernier, le prix moyen de l'agneau s'est maintenu. Il était entre 0.5 et 1 €/kg au dessus du cours 2021. A l'automne, malgré des abattages en recul, le faible niveau de la demande a pesé sur le marché de l'agneau. Mais en fin d'année, le prix a repris sa hausse jusqu'à atteindre 8.56 € à la mi décembre. Cette hausse de prix a permis de compenser en partie, seulement, l'inflation 2022.



Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@eleveage-tarn.fr
www.eleveage-tarn.fr



Maison de
l'Élevage
Tarn

